



Mouvement pour mettre fin
à l'itinérance à Montréal

Investir dans la stabilité résidentielle pour mettre fin à l'itinérance à Montréal

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026
du gouvernement du Canada**

Par le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM)

Septembre 2026

Qui sommes-nous ?

Le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), fondé en 2013, rassemble des acteurs communautaires, institutionnels et économiques afin de proposer des solutions structurantes à l'itinérance.

Le dénombrement réalisé au Québec en avril 2025 et publié en 2026 par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a recensé 12 077 personnes en situation d'itinérance visible dans les régions participantes du Québec, dont 5 036 à Montréal, soit plus de 40 % de l'ensemble recensé. Cette réalité visible ne représente qu'une partie du phénomène.

Le MMFIM exerce un leadership pour favoriser le dialogue menant à l'action et, pour ce faire, réunit des organisations et des individus issus des milieux communautaire, institutionnel, public, parapublic, philanthropique et des affaires, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux complexes et systémiques de l'itinérance. À travers cette diversité d'expertises et de leviers d'intervention, le Mouvement vise à aligner les efforts, briser les silos et renforcer la cohérence des actions déployées à Montréal.

Plus précisément, le MMFIM s'engage à :

- **Concerter** les acteurs clés autour d'une vision commune et partagée de la fin de l'itinérance, en favorisant des espaces structurés de collaboration, de co-construction et de prise de décision collective. Le Mouvement soutient l'arrimage des stratégies, des politiques publiques et des interventions terrain afin d'assurer une réponse intégrée, coordonnée et fondée sur les besoins réels des personnes en situation ou à risque d'itinérance.
- **Informer** en produisant, diffusant et valorisant des connaissances rigoureuses, des données probantes et des pratiques éprouvées, tant locales qu'internationales. Le MMFIM contribue à éclairer le débat public, à documenter l'évolution du phénomène et à outiller les décideurs et les intervenants afin de favoriser des choix stratégiques fondés sur les faits et orientés vers l'impact.
- **Former** les organisations, les intervenants ainsi que les partenaires en renforçant les capacités d'intervention, d'analyse et d'innovation. Le MMFIM soutient également le

développement de compétences communes, la compréhension des approches efficaces, et l'appropriation de cadres d'action reconnus pour mettre fin à l'itinérance.

- **Mobiliser** les membres et l'ensemble des parties prenantes sur l'enjeu de l'itinérance autour d'objectifs clairs, mesurables et porteurs de changement. Le MMFIM stimule l'engagement collectif, encourage la responsabilité partagée et favorise l'émergence d'alliances stratégiques capables d'influencer les politiques publiques, d'accélérer la mise en œuvre des solutions et d'assurer leur pérennité.
- **Rallier** un large éventail d'acteurs à une vision commune selon laquelle l'itinérance n'est ni inévitable ni acceptable, mais constitue un problème social complexe auquel il est possible de mettre fin par des actions coordonnées, structurantes et fondées sur des solutions éprouvées.

Introduction

À Montréal, l'itinérance ne peut plus être considérée comme un phénomène principalement associé à l'absence de services ou à des situations individuelles. Elle constitue aujourd'hui l'une des manifestations les plus visibles de la crise du logement, de la précarité résidentielle et de l'affaiblissement des mécanismes de prévention.

Rappelons que le dénombrement réalisé au Québec en avril 2025 par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)ⁱ a recensé 12 077 personnes en situation d'itinérance visible dans les régions participantes du Québec, dont 5 036 à Montréal, soit plus de 40 % de l'ensemble recensé. Cette réalité visible ne représente qu'une partie du phénomène.

Une proportion importante de l'itinérance demeure cependant cachée, quand des personnes sont temporairement hébergées chez des proches ou traversent des trajectoires d'instabilité résidentielle qui ne sont pas captées par les dénombrements ponctuels.

Cette situation s'inscrit dans un marché locatif où les logements réellement accessibles aux ménages à faible revenu demeurent particulièrement rares. En 2025, le taux d'inoccupation global à Montréal atteignait 2,9 %, mais il ne s'élevait qu'à 1,2 % pour les logements situés dans le segment le moins cher du marchéⁱⁱ.

Le MMFIM propose donc de faire de la stabilité résidentielle le principal résultat attendu des investissements fédéraux en matière de logement et d'itinérance : prévenir les pertes de logement, accroître les sorties durables de l'itinérance, préserver les logements réellement abordables et permettre au plus grand nombre de personnes de maintenir leur logement.

La réalité commande ainsi un changement de perspective dans les investissements publics.

Le Canada doit continuer à soutenir les réponses, mais celles-ci ne peuvent pas constituer le cœur d'une stratégie visant réellement à mettre fin à l'itinérance. Une politique efficace doit agir plus en amont : prévenir les pertes de logement, préserver les logements abordables existants, accroître l'offre de logements hors marché, faciliter les sorties durables de l'itinérance et assurer l'accompagnement nécessaire au maintien en logement lorsque celui-ci est requis.

Le logement constitue ainsi la première de ces conditions, mais il n'est pas suffisant à lui seul.

Certaines personnes ont d'ailleurs besoin d'un accompagnement psychosocial, d'un soutien à la gestion du logement, d'un accès facilité aux services de santé et aux services sociaux ou d'un accompagnement plus intensif pour maintenir leur stabilité résidentielle. Ces interventions reposent en grande partie sur la capacité des organismes communautaires à agir dans la durée.

Le MMFIM invite donc le gouvernement du Canada à faire, dans son prochain budget, un choix stratégique : passer d'une logique principalement centrée sur la gestion de l'urgence à une logique d'investissement dans la prévention, la stabilité résidentielle et les sorties durables de l'itinérance.

Cette réorientation ne signifie pas qu'il faut investir moins dans les services d'urgence. Elle signifie qu'il faut investir davantage dans les interventions qui permettent d'en réduire le recours. Le véritable indicateur de réussite ne devrait donc pas être le nombre de logements construits, le nombre de personnes rejointes ou bien le nombre de places d'hébergement disponibles.

Il devrait également mesurer le nombre de pertes de logement évitées, le nombre de sorties durables de l'itinérance, le nombre de personnes ayant maintenu leur logement et la capacité du système à réduire progressivement le recours aux ressources d'urgence.

Pour le MMFIM, investir dans la stabilité résidentielle constitue à la fois une politique sociale, une politique de logement et une décision économiquement rationnelle.

Recommandations

Créer une Initiative montréalaise de stabilité résidentielle sur cinq ans.

Orienter une part accrue des investissements de Maisons Canada vers le logement social, communautaire, coopératif et hors marché.

Créer un Fonds permanent d'acquisition et de préservation des logements abordables.

Accorder aux organismes communautaires des ententes de financement pluriannuelles et indexées.

Adopter un cadre fédéral de mesure de la stabilité résidentielle et des sorties durables de l'itinérance.

Montréal, une responsabilité qui dépasse les frontières municipales

Montréal, la deuxième plus grande ville du pays, occupe une position particulière dans le paysage canadien de l'itinérance. Si elle n'est pas nécessairement la grande ville canadienne qui présente le taux d'itinérance par habitant le plus élevé, elle demeure tout de même le principal point de concentration de l'itinérance au Québec et concentre une part majeure des ressources destinées à y répondre.

Les refuges, les services d'urgence, les organismes communautaires, les établissements de santé et les services spécialisés situés à Montréal répondent aux besoins des personnes vivant dans la métropole, mais aussi à ceux de personnes provenant d'autres territoires québécois. Le dénombrement québécois de 2025 cité plus haut illustre cette concentration. Elle doit d'ailleurs être prise en considération lorsqu'on évalue la situation montréalaise.

Montréal assume, de facto, une fonction de centre régional de services en matière d'itinérance. Une partie de la pression exercée sur son réseau ne découle donc pas seulement des conditions socioéconomiques de la métropole. Elle est également liée à la concentration des ressources et des services spécialisés.

Cette concentration crée une asymétrie, car Montréal porte une part disproportionnée de la réponse à un phénomène dont les causes, les trajectoires et les leviers dépassent largement ses frontières. Une stratégie fédérale efficace doit donc tenir compte non seulement de la population d'un territoire, mais aussi de la concentration des besoins, des services spécialisés et des responsabilités assumées.

Une intervention fédérale ciblée à Montréal ne constitue donc pas un traitement de faveur. Au contraire, elle permet plutôt d'adapter l'investissement public à la réalité territoriale et à la concentration des besoins.

Cette réalité contribue ainsi à faire de Montréal une fonction de pôle régional de services en itinérance, une forme de « ville-refuge » à l'échelle québécoise. Le réseau montréalais joue ainsi un rôle essentiel, mais il ne peut absorber indéfiniment les conséquences de problèmes dont plusieurs des principaux leviers relèvent d'autres gouvernements.

La réponse à l'itinérance doit donc être considérée comme une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, les organismes communautaires, les établissements de santé, les acteurs du logement et les personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance.

Cette responsabilité partagée doit toutefois s'accompagner d'une meilleure reconnaissance des responsabilités respectives. Pour le gouvernement fédéral, cela signifie utiliser ses leviers financiers et ses programmes nationaux afin d'accroître la capacité collective à prévenir les

ruptures résidentielles et à créer un patrimoine durable de logements hors marché. L'objectif ne doit plus être de mieux gérer les conséquences de l'itinérance, mais également de donner à Montréal les moyens de réduire le nombre de personnes qui y entrent, d'accélérer les sorties et de prévenir les retours à la rue.

Faire de la stabilité résidentielle le nouveau critère de réussite

Le MMFIM propose un changement important dans la manière dont les investissements publics sont conçus et évalués. La multiplication des logements construits ou des personnes rejointes ne constitue pas, en soi, une mesure suffisante du progrès accompli. Un logement nouvellement construit n'a pas le même impact selon qu'il est réellement accessible à une personne à très faible revenu ou qu'il demeure hors de sa portée.

Un logement abordable ne produit pas le même résultat si son abordabilité n'est garantie que pour quelques années ou s'il demeure durablement hors marché. De la même façon, le relogement d'une personne ne constitue pas forcément une sortie durable de l'itinérance si elle perd de nouveau son logement quelques mois plus tard.

Le gouvernement fédéral doit donc progressivement mesurer ses investissements selon leur contribution à la stabilité résidentielle.

Il doit pouvoir déterminer combien de pertes de logement ont été évitées, combien de personnes ont bénéficié d'une sortie durable de l'itinérance, combien ont maintenu leur logement, combien de logements financés sont réellement accessibles aux ménages à très faible revenu, combien demeurent hors marché et dans quelle mesure les investissements contribuent à réduire le recours aux ressources d'urgence.

Cette approche permettrait de déplacer le débat d'une logique de gestion de crise vers une logique de résultats. Elle permettrait également de mieux reconnaître la valeur économique de la prévention. Une intervention qui évite une perte de logement peut prévenir une trajectoire qui nécessite plusieurs services publics. De la même façon, un logement avec accompagnement qui permet à une personne de maintenir sa stabilité résidentielle peut réduire le recours répété aux ressources d'urgence, aux services de santé et services sociaux et à d'autres interventions publiques.

Le rendement d'un investissement ne doit donc pas être évalué uniquement à l'intérieur du programme qui le finance, mais en fonction des résultats qu'il produit pour l'ensemble du système. Pour le MMFIM, cette évolution devient essentielle. Le gouvernement fédéral doit mesurer ce qu'il finance de manière concrète, mais aussi ce que ses investissements permettent d'éviter et de rendre possible.

Le gouvernement fédéral devrait ainsi passer d'une logique de financement des activités à une logique d'investissement dans des résultats. En d'autres mots, prévenir une perte de logement, permettre une sortie durable de l'itinérance et soutenir le maintien en logement constitue des résultats publics mesurables au même titre que la construction d'une infrastructure physique.

Le logement hors marché : infrastructure de prévention et un patrimoine collectif

La crise du logement à Montréal ne se résume plus à une question générale d'offre. Elle se caractérise surtout par un écart grandissant entre les logements disponibles et la capacité financière des ménages qui disposent des revenus les plus faibles. L'objectif consiste donc à créer un patrimoine collectif dont l'abordabilité est protégée à long terme.

Les données de marché illustrent cette tension structurelle.

En 2025, le loyer moyen d'un appartement de deux chambres à Montréal dépassait 1 200 \$ à 1 400 \$ selon les secteurs, alors que les ménages locataires à faible revenu disposent de revenus annuels inférieurs à 30 000 \$.ⁱⁱⁱ La disponibilité d'un logement ne signifie pas nécessairement son accessibilité. Cette pression s'inscrit dans une détérioration plus large de l'abordabilité.

Selon l'étude réalisée par McKinsey à la demande de Centraide du Grand Montréal, le loyer moyen avait augmenté de 30 % dans la ville de Montréal entre 2018 et 2023. L'étude souligne également qu'en 2023, environ 17 % des ménages du Grand Montréal, soit quelque 311 000 ménages, ne disposaient pas de revenus suffisants pour vivre dignement une fois leur loyer payé.^{iv}

Lorsque le coût du logement absorbe une part disproportionnée du revenu disponible, un choc — perte d'emploi, séparation, problème de santé, hausse de loyer, violence, sortie d'institution ou autre événement perturbateur — peut rapidement entraîner une rupture résidentielle. L'itinérance devient alors l'une des conséquences possibles d'une chaîne de vulnérabilités qui commence parfois bien avant l'arrivée dans la rue ou dans une ressource d'urgence.

C'est pourquoi le logement social, communautaire, coopératif et hors marché doit d'abord être reconnu comme une infrastructure de prévention de l'itinérance. Chaque logement hors marché créé augmente la capacité collective de prévenir une perte de logement. Chaque logement adapté à une personne ayant des besoins particuliers peut faciliter une sortie durable d'une ressource d'urgence. Chaque logement avec accompagnement peut réduire la probabilité qu'une personne retourne dans un cycle d'itinérance.

Cette conception du logement doit d'ailleurs guider les investissements fédéraux. La question ne devrait donc plus être combien de logements sont construits, mais aussi pour qui ils sont

construits, à quel prix, pour combien de temps ils demeurent abordables et, surtout, dans quelle mesure ils contribuent à prévenir ou à réduire l'itinérance.

Utiliser Maisons Canada pour constituer un patrimoine collectif de logements abordables

Le gouvernement fédéral dispose, avec Maisons Canada, d'un levier majeur pour accélérer la construction de logements, mobiliser des terrains publics et soutenir de nouvelles façons de développer et de réaliser des projets. Cette capacité doit toutefois être mise au service d'un objectif plus structurant, celui d'accroître le parc de logements qui échappe à la logique spéculative et qui peut répondre aux besoins des ménages les plus vulnérables.

Il ne s'agit pas de remettre en question la nécessité d'accroître l'offre globale de logements au Canada. Il s'agit plutôt de reconnaître qu'une augmentation générale de l'offre ne garantit pas, à elle seule, une amélioration des conditions de logement des personnes à très faible revenu ni une réduction de l'itinérance. Pour ces ménages, l'enjeu n'est pas l'existence d'un logement supplémentaire. Il s'agit plutôt de la possibilité d'accéder à un logement réellement abordable, stable et durablement protégé contre les pressions du marché.

Maisons Canada doit ainsi définir l'abordabilité en fonction de la capacité réelle de payer des ménages, et non uniquement en fonction d'un loyer inférieur à la valeur marchande.

Une attention particulière devrait être accordée aux ménages dont le revenu est inférieur à 50 % du revenu médian des ménages de leur territoire, ainsi qu'aux personnes en situation ou à risque d'itinérance. Pour ces populations, le gouvernement fédéral doit viser un coût de logement ne dépassant pas 30 % du revenu du ménage, accompagné de mécanismes garantissant le maintien de cette abordabilité dans le temps.

Cette approche permettrait de distinguer clairement un logement simplement moins cher que le marché d'un logement véritablement abordable pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Dans cette perspective, les critères d'investissement de Maisons Canada doivent accorder la priorité accrue au logement social, communautaire, coopératif et hors marché, de même qu'aux logements de transition et aux logements avec soutien.

Ces formes de logement constituent des infrastructures sociales essentielles. Elles permettent non seulement de répondre aux besoins résidentiels immédiats, mais également de prévenir les pertes de logement de favoriser la stabilité résidentielle et de soutenir les personnes dont les revenus ou les conditions de vie ne leur permettent pas d'accéder durablement au marché locatif privé.

Cette stratégie doit aussi faire de la préservation du parc de logements abordables existant une priorité au même titre que la construction de nouvelles unités. À Montréal, comme dans plusieurs grands centres urbains du pays, la pression exercée sur le parc locatif contribue à la disparition progressive de logements abordables.

Lorsqu'un immeuble abordable est vendu, rénové ou converti et que ses loyers augmentent, c'est l'ensemble de la collectivité qui perd un actif qui contribuait déjà à prévenir la précarité résidentielle. La construction d'un nouveau logement ne compense pas nécessairement cette perte, particulièrement lorsque le logement disparu était accessible à un ménage à très faible revenu.

Préserver un logement abordable existant peut donc être aussi stratégique, et parfois plus rapide et moins coûteux, que d'en construire un nouveau. Le gouvernement fédéral doit d'ailleurs renforcer et financer des mécanismes permettant aux organismes communautaires, aux coopératives, aux offices d'habitation et aux municipalités d'acquérir des immeubles qui sont menacés de perdre leur vocation abordable.

Maisons Canada doit pouvoir soutenir l'acquisition, la rénovation, la mise aux normes, la conversion et la transformation d'immeubles existants, ainsi que l'acquisition de terrains et de bâtiments publics ou sous-utilisés pouvant être consacrés au logement hors marché.

L'approche permettrait de faire évoluer l'intervention fédérale d'une logique de production de logements vers une logique de constitution d'un patrimoine collectif. L'objectif ne consiste pas à financer uniquement des logements abordables aujourd'hui, mais également à créer des actifs qui demeureront abordables demain, après-demain et pour les générations futures.

Chaque dollar public investi doit ainsi contribuer, autant que possible, à accroître la part du parc résidentiel soustraite durablement aux pressions spéculatives.

En donnant la priorité claire à l'abordabilité réelle, à la permanence de cette abordabilité et à la stabilité résidentielle, le gouvernement fédéral fait du logement une réponse à la crise humanitaire actuelle et une infrastructure collective capable de réduire la précarité résidentielle visant à contribuer à mettre fin à l'itinérance.

Construire les logements dont Montréal a réellement besoin

Les personnes en situation ou à risque d'itinérance ne constituent pas un groupe homogène. Les investissements fédéraux doivent donc tenir compte de la diversité des trajectoires et des besoins. Montréal a besoin de petits logements pour les personnes seules, de logements familiaux, de logements pour les jeunes et les personnes vieillissantes, de logements universellement accessibles, de logements sécuritaires pour les femmes et leurs enfants, de

logements destinés aux personnes autochtones et de logements adaptés aux personnes issues de la communauté LGBTQ2+.

Certaines personnes ont également besoin d'un logement pouvant être jumelé à un accompagnement suffisamment souple et durable pour préserver leur stabilité.

L'accessibilité universelle doit donc devenir un principe structurant des nouveaux projets. Le vieillissement de la population et la diversité des incapacités rendent insuffisante une approche qui prévoit seulement quelques unités adaptées. Le parc résidentiel doit être conçu de façon à permettre à davantage de personnes de demeurer autonomes lorsque leurs besoins évoluent.

La situation des personnes autochtones commande également une approche particulière. Les ressources de logement qui leur sont destinées demeurent insuffisantes malgré leur forte représentation parmi les personnes en situation d'itinérance. Le gouvernement fédéral doit soutenir directement les organismes autochtones en milieu urbain afin qu'ils puissent développer, posséder et gérer des logements qui répondent aux réalités culturelles et communautaires des personnes qu'ils accompagnent.

Faire du logement avec accompagnement un levier de sortie durable

L'accès à un logement constitue, pour certaines personnes, la condition déterminante de leur sortie de l'itinérance. Pour d'autres, il doit être accompagné d'un soutien adapté. En effet, une personne ayant vécu une longue période d'itinérance peut avoir besoin d'un accompagnement psychosocial, d'un soutien à la gestion du logement, d'une intervention en situation de crise ou d'un accompagnement vers les services de santé et les services communautaires.

Il faut donc éviter de dissocier le logement de la capacité de la personne à y maintenir sa stabilité. Le gouvernement fédéral doit favoriser différents modèles permettant de jumeler logement et accompagnement, en complémentarité avec les compétences du Québec et de Montréal. Une part des investissements futurs doit donc être orientée vers les modèles qui permettent des sorties durables de l'itinérance.

Le relogement ne doit donc pas être considéré comme la fin de l'intervention lorsque la stabilité résidentielle demeure fragile. La réussite doit être mesurée par la capacité de la personne à demeurer durablement en logement.

Les organismes communautaires, une infrastructure sociale essentielle

La capacité de prévenir et de mettre fin à l'itinérance repose également sur la solidité du réseau communautaire. À Montréal, les organismes interviennent avant la perte du logement, pendant les périodes de crise et au moment des sorties d'hébergement. Ils accompagnent les personnes dans la recherche d'un logement, les soutiennent après leur installation et interviennent lorsque leur stabilité est menacée. Ils constituent une infrastructure sociale.

Or, cette infrastructure est fragilisée lorsque le financement est annuel, ponctuel, cloisonné ou insuffisamment indexé. L'itinérance ne se règle pas dans un cycle budgétaire de douze mois. Les résultats durables nécessitent du temps, de la continuité et des relations de confiance. L'instabilité financière entraîne des difficultés de recrutement et de rétention, des pertes d'expertise et des ruptures dans les liens de confiance.

Le gouvernement fédéral ne peut donc pas demander des résultats de long terme tout en finançant les organisations qui les produisent selon des cycles de financement de court terme. La prévisibilité du financement devient donc elle-même une condition de la stabilité résidentielle.

Le MMFIM recommande des ententes pluriannuelles pour les interventions structurantes ou récurrentes, accompagnées de mécanismes de renouvellement prévisibles ainsi que d'une indexation automatique permettant de préserver leur valeur réelle.

Cette approche ne signifie pas réduire la reddition de comptes. Elle permet au contraire de la rendre plus pertinente en mesurant les résultats obtenus sur plusieurs années plutôt que le seul volume d'activités réalisées au cours d'un exercice financier.

Faire de la prévention une composante centrale de la politique fédérale

La prévention doit devenir un volet beaucoup plus important de la stratégie fédérale. Comme mentionné plus haut, chaque expulsion évitée, chaque sortie d'institution accompagnée et chaque personne relogée rapidement représente une situation d'itinérance qui peut être évitée ou écourtée.

Le programme Vers un chez-soi constitue déjà un levier important pour prévenir et réduire l'itinérance au Canada. Or, devant la croissance du phénomène, notamment à Montréal, le gouvernement fédéral doit permettre d'aller plus loin en reconnaissant explicitement la prévention des pertes de logement comme un investissement dans la mise en fin de l'itinérance en bonifiant ce programme. Les organismes doivent disposer de la prévisibilité et des moyens nécessaires pour intervenir avant que les situations ne deviennent des urgences.

Le logement, l'itinérance, la santé, les services sociaux et le soutien communautaire ne peuvent être traités comme des politiques indépendantes lorsqu'ils concernent des personnes vivant une

grande précarité résidentielle. Les investissements fédéraux doivent être mieux arrimés afin de dépasser les logiques fragmentées et de favoriser une architecture d'intervention intégrée.

Conclusion

L'itinérance à Montréal ne pourra pas être réduite par une multiplication des interventions d'urgence seulement. Les refuges, les services d'urgence et les organismes spécialisés sont indispensables, mais ils interviennent au terme de trajectoires dont les causes se situent souvent beaucoup plus en amont. Ces ressources, trop souvent débordées, ne peuvent à elles seules mettre un terme à cette crise. Le gouvernement fédéral dispose de leviers importants pour agir sur ces déterminants.

Le prochain budget fédéral doit saisir cette occasion.

Il ne s'agit pas simplement d'investir davantage. Il s'agit d'investir différemment.

- Investir avant la perte du logement plutôt qu'une fois la crise installée.
- Investir dans la préservation du parc existant autant que dans la construction de nouveaux logements.
- Investir dans la stabilité résidentielle autant que dans le relogement.
- Investir dans la capacité d'action des organismes communautaires autant que dans les projets qu'ils mettent en œuvre.
- Investir dans des actifs collectifs durables plutôt que dans des réponses temporaires.
- Orienter les investissements vers les résultats que nous voulons réellement atteindre.

Montréal dispose déjà d'un réseau d'organisations, d'expertises et de solutions. Ce qui lui manque, ce sont surtout les moyens, l'échelle et la prévisibilité nécessaires pour transformer ces solutions en résultats durables. Le gouvernement fédéral peut contribuer à créer ces conditions.

Le prochain budget fédéral peut faire plus que répondre à l'itinérance : il peut commencer à réduire les conditions qui la produisent. Pour y parvenir, le Canada doit investir avant la perte du logement, préserver les actifs abordables existants, accroître le patrimoine hors marché, soutenir les personnes jusqu'à la stabilité et mesurer les résultats obtenus.

À Montréal, cette approche peut devenir un modèle de partenariat fédéral-provincial-municipal capable de transformer des investissements en résultats : moins d'entrées dans l'itinérance, davantage de sorties durables et davantage de personnes capables de conserver leur logement.

ⁱ <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-846-07W.pdf>

ⁱⁱ https://observatoire.cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2026/06/20260611_NOTE_Indicateurs-logement-locatif-2025.pdf

ⁱⁱⁱ <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/marches-de-lhabitation/rapports-sur-le-marche-locatif>

^{iv} <https://www.centraide-mtl.org/medias/rapport-centraide-mc-kinsey/>